

aumône prélevée sur le bon droit. Comme l'individu, la famille vit de son droit ; car la famille est un être moral, composé de plusieurs autres — de trois au moins — qui se fondent dans son unité organique. Elle porte à la main sa charte inviolable, qu'elle tient de Dieu, non pas de l'octroi d'un souverain. Dieu la créa dès l'origine pour être le berceau de l'homme, et, par son développement dans le temps et l'espace, devenir le berceau de l'humanité. Dieu qui n'abandonne pas la vie aux caprices du hasard en surveille surtout la source, sans arrêter le jeu de la liberté de l'homme, qui en détermine les formes accidentelles. Il donna la terre au premier couple humain, avec charge de la fertiliser par le travail, et de la transmettre à ses descendants. Il institua le mariage, qui est la racine immortelle sur laquelle s'épanouissent les générations. Il sacra le père roi et prêtre du foyer, le premier temple où il fut adoré, le dernier où il reçoit un culte, quand la religion a péri partout. En bénissant l'union de l'homme et de la femme, il leur confia l'âme de leurs enfants, dont il leur demandera compte, et qu'ils doivent préserver de l'erreur et du vice. Ces grands devoirs de la famille lui créent des droits supérieurs. La propriété, le mariage, l'enseignement religieux admettent une certaine réglementation, contenue dans des limites discrètes ; ils ne supportent pas des immixtions sacrilèges, qui tendent à altérer une institution qui n'est pas de main d'homme, que la souveraineté doit protéger avec respect. La famille survit à la chute des empires ; et quand l'homme n'a plus de patrie, ou que le mal a rendu inhabitable celle qui lui reste, la famille est l'asile qui abrite son désespoir, et boit ses larmes inconsolables. Il faut plaindre les grands caractères noyés au sein d'un peuple de décadents.

Je parle des patries ; ne les oublions pas en dressant l'inventaire des droits que Dieu a départis à l'humanité.

Après l'humanité, prise en bloc, la patrie est l'unité la plus considérable qu'il y ait sur la terre : elle est la résultante d'un certain nombre d'unités inférieures, individus, familles, tribus, qui se fondent en elle, non pas par juxtaposition, à la manière des agrégats minéralogiques, mais organiquement et conformément aux lois de la vie. Le grand tout humain ne pouvait pas se mouvoir sous la main d'un seul, qui restait exposé à la folie de l'orgueil, alors même que ses facultés auraient été assez puissantes pour exercer une pareille souveraineté, et que l'espace, cette barrière contre laquelle se sont brisées toutes les ambitions,